

La Scolarisation des enfants handicapés

Historique des textes réglementaires

sur l'intégration scolaire et la scolarisation des élèves handicapés

Fabien Darne

- 1882 : Loi organique rendant l'école obligatoire, gratuite et laïque; l'article 4 mentionne la nécessité d'une scolarisation particulière pour les enfants sourds-muets et aveugles.
- 1890 : Introduction de la notion d'âge mental puis de quotient intellectuel (QI) Binet, Simon
- 1891: Recensement dans une circonscription de Paris (5° et 6° arrondissement) de 83 "arriérés" et 249 "indisciplinés".
- 1905 : Enquête nationale dans les écoles, les asiles, les hôpitaux, qui recense 25 584 idiots, imbéciles, hémiplegiques, arriérés, instables, sur 5 015 416 enfants. Publication de l'échelle métrique de l'intelligence de Binet-Simon.
- 1909 : Loi du 15 avril 1909, instituant les classes de perfectionnement et les écoles nationales de perfectionnement ; scolarisation obligatoire des enfants "arriérés" et "instables" ; les commissions Médico-Pédagogiques sont instituées (CMP) ; création du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Enfants Arriérés (CAEA).
- 1922 : L'Orientation Professionnelle incombe au Sous-Secrétariat d'État à l'Enseignement Technique ; il s'agit de prévoir le placement des jeunes gens et des jeunes filles dans le commerce et l'industrie en révélant leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles.
- 1936 : Prolongation de la scolarité à 14 ans.
- 1942 : Création des premiers postes de psychologues dans les dispensaires et hôpitaux de la Seine (pratique de tests de niveau mental et d'orientation professionnelle).
- 1943-1944 : Réalisation de l'enquête nationale projetée en 1936 en vue de recenser les enfants déficients en France (97 737 enfants de 6 à 14 ans sont testés).
- 1944 : Création du diplôme de Conseiller d'Orientation professionnelle.
- A partir de 1945 : mise en place des IMP et IMPRO.
- 1946 : Ouverture du premier centre psycho-pédagogique au lycée Claude Bernard à Paris (le second ouvrira à Strasbourg en 1948). Création de la première classe d'adaptation.
- 1947 : Création du corps des psychologues scolaires.
- 1950 : Publication des résultats de l'enquête de 1943-1944 : un élève sur 100 est scolarisé en classe spéciale.
- 1955 : Rapport du Haut Comité de la Population et de la Famille préconisant la formation et l'élaboration d'un statut des psychologues et des psychopédagogues par les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé publique.
- 1956 : Décret du 9 mars 1956, Création des centres médico-psycho-pédagogiques
- 1959 : Prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans ; les élèves de 11 à 14 ans sont accueillis désormais en "cycle d'observation" au collège (CEG) ou au lycée. L'accueil des jeunes déficients intellectuels dans les collèges annoncé en 1965 et 1966 ne sera assuré qu'à partir de la création des Sections d'Éducation Spécialisée (SES) en 1967.
- 1961 : Diplôme d'État de Conseiller d'Orientation Scolaire et professionnelle. Premier stage de formation en Réadaptation Psycho-Pédagogie. Première classe d'attente en maternelle.
- 1963 : Enquête nationale dans les classes spéciales de l'Éducation nationale (au total, 3 709 dont 3 250 classes de perfectionnement tenues pour 43,4 % d'entre elles par des maîtres non spécialisés).
- 1963 : Création du Certificat d'Aptitude à l'Éducation des enfants et des Adolescents Déficiants ou Inadaptés (CAEI).
- 1963 : Décret définissant les centres Médico-Psycho-Pédagogiques sous forme d'une Annexe au décret de 1956 (Ann. 9).
- 1964 : Création des Commissions Médico-Pédagogiques Départementales (CMPD). Stages de formation en réadaptation psychomotrice (RPM).
- 1965 : Constitution d'un fichier départemental de l'enfance inadaptée.
- 1967 : Rapport Bloch-Lainé sur l'étude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées.
- 1967 : Création des sections d'éducation spécialisées (S.E.S) annexées au collège pour l'accueil des déficients intellectuels légers.
- 1969 : Mise en place du Centre de Recherches de l'Éducation Spécialisée et de l'Adaptation Scolaire (CRESAS) dans le cadre de l'Institut National de Recherche Pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale.
- 1970 : Création des Groupes d'Aide Psycho-Pédagogique (GAPP), des sections et classes d'adaptation pour la Prévention des inadaptations.
- 1974 : Circulaire Limouzy sur les obligations de service des personnels de l'Éducation spéciale et de l'Adaptation ; temps de synthèse institutionnalisé.
- 1975 : Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- 1975 : Création des Commissions de l'Éducation Spéciale (CDES) et de circonscription (CCPE et CCSD). Décret d'application instituant la Commission Départementale de l'Éducation Spéciale ou CDES (en remplacement de la CMPD et incluant la Commission d'Orientation des Infirmes) et les Commissions de Circonscription Préélémentaires, Élémentaires et du Second Degré (CCPE et CCSD).

- 1975 : Réforme Haby, le collège unique. Elle s'inscrit dans le prolongement des réformes qui affectent la durée de la scolarité obligatoire et l'unification des enseignements post-primaire. La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, une des grandes orientations de la réforme Berthoin (59), ne devient effective qu'en 1967; supprimant l'examen d'entrée en sixième, elle est à l'origine de la démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire. La réforme Fouchet (1963) organise l'orientation dans les collèges d'enseignement secondaire (CES) par la mise en place des classes de quatrième et troisième pratiques, qui constituent avec les classes de sixième et de cinquième de transition une filière de ségrégation scolaire et sociale. La réforme Haby se caractérise d'abord par la suppression des filières de relégation : "les nouveaux collèges, qui se substituent aux classes de premier cycle des lycées, aux collèges d'enseignement secondaire et aux collèges d'enseignement général, sont désormais investis d'un double mission : donner à tous les jeunes français une même culture de base et préparer leur orientation".
- 1976 : Instructions concernant la prévention des inadaptations et le rôle des GAPP.
- Circulaire du 22 avril 1976 : fonctionnement et composition des commissions de l'éducation spéciale et des commissions de circonscriptions.
- 1977 : Institution des comités de parents dans les écoles maternelles et élémentaires.
- 1978 : Enquête nationale sur les GAPP.
- 1982 : Circulaire sur l'intégration des enfants handicapés.
- 1983 : Circulaire sur la mise en œuvre des moyens de l'intégration.
- 1989 : Décret du 27 octobre 1989 : Nouvelles annexes XXIV concernant les établissements d'accueil d'enfants et adolescents handicapés. Création des SESSAD : Annexes XXIV titre VII - art. 48, « Il peut être créé un service d'éducation spéciale et de soins à domicile rattaché à l'établissement. (...) Son action est orientée, selon les âges, vers : - la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans (...) - le soutien à l'intégration scolaire (...) Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école...) et dans les locaux du service. (...) »
- 1989 : Circulaire du 30 octobre 1989 : Modifications des conditions de prise en charge des enfants et adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements ou services d'éducation spéciale. « Les établissements et services médico-éducatifs constituent l'une des modalités de soutien à l'intégration scolaire d'enfants malades ou handicapés (...). Dans ce cadre, il y a lieu de préciser et de renforcer cette forme particulière de soutien à l'intégration scolaire que sont les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Le titre VII de l'annexe XXIV organise ces services et leur confie explicitement une mission de soutien à l'intégration scolaire. (...) Le rattachement à l'établissement facilite l'acquisition de l'assise technique et professionnelle nécessaire ainsi que les contrats entre établissements médico-social et scolaire pour une intégration scolaire individualisée.(...) »
- 1989 : Création des Sections d'Enseignements Généraux Professionnels Adaptés (S.E.G.P.A) en remplacement des Sections d'Éducation Spécialisée (S.E.S)
- 1990 : Circulaire du 9 avril 1990 : Mise en place et organisation des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)
- 1990 : Organisation des Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA).
- 1991 : Circulaire du 18 novembre 1991 : scolarisation des enfants et adolescents accueillis dans des établissements à caractères médicaux.
- 1991 : Circulaire du 18 novembre 1991 : Intégration scolaire des enfants handicapés, création des CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)
- 1995 : Circulaire du 17 mai 1995 : Mise en place des UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) pour les adolescents handicapés mentaux
- 1996 : Circulaire du 20 juin 1996 : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
- 1998 : Circulaire du 19 juin 1998 : Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré.
- 1999 : Circulaire du 19 novembre 1999 : Scolarisation des enfants et adolescents handicapés.
- 1999 : Circulaire du 19 novembre 1999 : Mise en place des groupes départementaux de coordination handiscol.
- 2001 : Circulaire du 21 février 2001 : Extension des UPI aux déficiences sensori-motrices.
- 2002 : Circulaire du 31 janvier 2002 : Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit.
- 2002 : Circulaire du 30 avril 2002 : AIS – des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves (fonctionnement des CCPE – CCSD).
- 2002 : Circulaire du 30 avril 2002 : Accueil des élèves handicapés à la rentrée 2002-05-22.
- 2002 : Circulaire du 30 avril 2002 : Dispositifs de l'AIS dans le 1er degré (redéfinition RASED – CLIS)
- 2004 : Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPSAIS) en remplacement du CAEI.
- 2005 : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- 2005 : Scolarisation des élèves handicapés : préparation de la rentrée scolaire 2005. Circulaire interministérielle n° DGAS/SD3C/2005/390.
- 2005 : Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- 2005 : Décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005 relatif à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.
- 2006 : Circulaire n°2006-126 du 17-8-2006 MEN DGESCO B2-2, Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation.
- 2006 : Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds.
- 2006 : Circulaire n° 2006-119 du 31 juillet 2006 relative à la scolarisation des élèves handicapés : préparation de la rentrée 2006.
- 2006 : Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention.
- 2006 : Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation.
- 2006 : Circulaire n° 2006-139 du 29 août 2006 relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré (EGPA).
- 2007 : Circulaire interministérielle n° DGAS/DGS/SD3C/SD6C/2007/194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis.
- 2008 : Arrêté du 15 juillet 2008 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire. Circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008 relative aux conditions de mise en œuvre du programme de la langue des signes française à l'école primaire.
- 2008 : Circulaire n° 2008-100 du 24 juillet 2008 relative à la formation des auxiliaires de vie scolaire - Annexes.
- 2008 : Avis de la CNCNDH du 6 novembre 2008 sur la scolarisation des enfants handicapés.
- 2009 : Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements de l'éducation nationale et les établissements et services médico-sociaux. Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.
- 2009 : Circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009 relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré.
- 2009 : Décret n° 2009-565 du 20 mai 2009 relatif à la formation, à la démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences et à la validation des acquis de l'expérience des travailleurs handicapés accueillis en établissements ou services d'aide par le travail.
- 2009 : Circulaire n° 2009-087 du 17 juillet 2009 relative à la Scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire ; actualisation de l'organisation des classes pour l'inclusion scolaire (CLIS).
- 2010 : Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 "Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré" (ULIS)
- 2010 : Circulaire n° 2010-135 du 6 septembre 2010 définissant les missions des IEN-ASH
- 2014 : Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).
- 2014 : Circulaire n° 2014-083 du 8 juillet 2014 relative aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH, ex-AVS)
- 2014 : Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014, intitulée Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent.
- 2015 : Circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015, qui encadre la mise en place du plan d'accompagnement personnalisé (PAP). Le PAP est destiné aux élèves présentant des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.
- 2015 : Arrêté du 6 février 2015 relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- 2015 : Arrêté du 6 février 2015 relatif au document de recueil d'informations intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation » (GEVA-Sco)
- 2015 : Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015, concernant les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Changement de dénomination des CLIS, rebaptisées "ULIS école". Cette circulaire se substitue donc aux deux circulaires régulant précédemment les CLIS et les ULIS.
- 2015 : Arrêté du 21 octobre 2015 concernant les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (horaires). Version initiale en vigueur durant l'année scolaire 2016/2017. Version modifiée par l'arrêté du 31 juillet 2017.
- 2015 : Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015. Les circulaires n° 2006-139 du 29 août 2006 et n° 2009-060 du 24 avril 2009 concernant la Segpa sont abrogées. La mise en œuvre des nouvelles dispositions inscrites dans la présente circulaire est effective à compter de la rentrée 2016.
- 2016 : Instruction ministérielle n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).
- 2016 : Arrêté du 19 juillet 2016 concernant le Certificat de formation générale – Conditions de délivrance (CFG).

Historique des textes réglementaires concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap

- 2016 : Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.
- 2016 : Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016 concernant la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.
- 2017 : Psychologues scolaires : Note de service n° 2017-004 du 17 janvier 2017 concernant les concours externe, interne et réservé de psychologue de l'éducation nationale. Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale. Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 concernant les missions des psychologues de l'éducation nationale. Arrêté du 26 avril 2017 concernant le référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale.
- 2017 : CAPPEI : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 créant le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI). Arrêté du 10 février 2017 concernant l'organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au CAPPEI. Arrêté du 10 février 2017 concernant l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI. Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 concernant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et la formation professionnelle spécialisée.
- 2017 : AESH : Circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- 2017 : Circulaire n° 2017-137 du 4 août 2017 concernant les élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.
- 2018 : Note de service n° 2018-042 du 26 mars 2018 concernant la mise en place du corps des psychologues de l'éducation nationale au titre de la rentrée scolaire 2018.